Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251218-DEL_2025_46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-cinq
En exercice	19	Le 11 décembre à dix-huit heures trente minutes,
Présents	12	Le Conseil municipal de la commune de HANVEC 29460, légalement convoqué,
Votants	19	s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 5 décembre 2025

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Gilbert KEROMNES, Marie-Françoise MARHIC, Marta L'HUILLIER, Jean-Christophe TOMAS, Jérôme DUBRAY, Betty CROGUENNOC, Thibaud LELOUP, Emma GUILLOU, Philippe ARNAUD (présent à compter de 18h43).
ABSENTS EXCUSÉS : Fabienne GRANDJEAN pouvoir donné à Marta L'HUILLIER, Jean-Luc FLOCH pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Damien ILY pouvoir donné à Isabelle TANNE, Mélanie THOMIN pouvoir donné à Gilbert KEROMNES, Stéphanie LE HIR pouvoir donné à Alain LE BORGNE, Olivier LE VOURCH pouvoir donné à Jérôme DUBRAY, Corinne CHARDOT pouvoir donné à Philippe ARNAUD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Emma GUILLOU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEL 2025-46 : SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'avis rendu par le Comité Social Territorial,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression des emplois suivants :
- Services techniques : 1 poste d'agent d'entretien des locaux à temps non complet et à raison de 2,5/35ème
- Service Enfance accueil de loisirs : 1 poste d'agent d'animation à temps non complet à raison de 5,16/35ème

La création de l'emploi suivant :
- Service Enfance polyvalent : 1 poste d'agent polyvalent aux grades d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe à raison de 12,5/35ème

DÉLIBÉRATION

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1
Vu le tableau des emplois
Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 25 novembre 2025
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARTICLE 1 : Décide d'adopter la proposition du Maire.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251218-DEL_2025_46-DE

ARTICLE 2 : Décide de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service enfance polyvalent					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent polyvalent	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	1	12.5

ARTICLE 3 : Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE



Le secrétaire de séance
Emma GUILLOU

